


[Accueil](#) > [International](#) > [Venir à l'UPJV](#)

Venir étudier à l'UPJV : programme BCI (ex-CREPUQ)



**BUREAU DE
COOPÉRATION
INTERUNIVERSITAIRE**

Étape 1. Comment candidater ?

 Renseignez-vous auprès du service des Relations Internationales de votre université ou consultez le site <http://echanges-etudiants.crepuq.qc.ca>.

Étape 2. Réserver un logement

Si vous souhaitez obtenir une chambre, vous devez envoyer un [dossier de réservation](#) :
- **avant le 15 juin** pour le 1er semestre ou pour l'année universitaire complète;
- **avant le 15 novembre** pour le 2nd semestre de l'année universitaire
à Barbara Dumeige, à la [Direction des Relations Internationales](#):

Barbara Dumeige

Direction des Relations Internationales
Université de Picardie Jules Verne
11 rue des Francs Mûriers
80 000 Amiens

Étape 3. Améliorez votre niveau de français

Le [centre de Français Langue Etrangère \(FLE\)](#) de l'Université de Picardie Jules Verne propose, tout au long de l'année universitaire, des cours de mise à niveau et de perfectionnement en français. La [fiche d'inscription](#) est à renvoyer à la [Direction des Relations Internationales](#) au même temps que tous les autres documents (formulaire de candidature, contrat d'études et dossier de logement). À raison d'environ 4 à 5 heures hebdomadaires, ces cours donnent droits à un maximum de 8 crédits ECTS par semestre.

Étape 4. Visa et titre de séjour



Vous devez vous munir d'un passeport dont la validité doit couvrir au minimum toute la durée du séjour et avoir un visa étudiant.

Les différents types de visas :

Le visa de court séjour permet de venir étudier en France pour un séjour ne pouvant excéder trois mois. Il dispense son détenteur de titre de séjour sur le territoire et n'est pas renouvelable.

Le visa de long séjour temporaire pour études permet de suivre de trois à six mois maximum de scolarité dans un établissement supérieur public ou privé. Il n'est pas renouvelable et dispense son titulaire de titre de séjour durant ses études en France.

Le visa de long séjour pour études est accordé aux étudiants étrangers désirant poursuivre leur scolarité dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé pour une durée supérieure à six mois.

Pour plus de renseignements, consultez www.campusfrance.org

Dès votre arrivée à Amiens, vous devez vous adresser à la [délégation territoriale de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration \(OFII\)](#).

Étape 5. Choisir votre formation à l'UPJV

Pour découvrir notre offre de formation, consultez notre [catalogue de cours](#).

To discover our offer of training, consult our [catalog of courses](#).

BCI (EX-CREPUQ)

Bureau de Coopération Interuniversitaire

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

Guide d'accueil
Fiche d'inscription aux cours de FLE
Housing application form

CALENDRIER

Calendrier 2017/2018

